

Inscriptions à l'école maternelle

Le 21 mai 2023



Procédure d'inscription à l'école maternelle de Boussens :

1. Demandez à la mairie de Boussens une autorisation d'inscription à l'école qui sera délivrée sur présentation des pièces d'identité des parents, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

2. La directrice de l'école tiendra une **permanence le vendredi 7 juillet 2023** de 8h30 à 16h00 pour recevoir les parents et finaliser l'inscription.

Ce sera aussi l'occasion pour votre enfant de visiter l'école.


Contactez la directrice par mail pour confirmer votre venue le 7 juillet et préciser l'horaire qui vous convient.

Tél : 05 61 90 02 51

Mail : ✉ ce.0311679g@ac-toulouse.fr

3. Lors de la rencontre avec la directrice, fournir les pièces suivantes :

- l'autorisation d'inscription délivrée par le maire de Boussens ;
- une attestation du médecin traitant certifiant que l'enfant est à jour du calendrier vaccinal ;
- le livret de famille et la carte d'identité des deux parents ;
- dans le cas d'un changement d'école : le certificat de radiation de l'école fréquentée précédemment.



Remarque : si les parents vivent séparément, la présence des deux parents est exigée le jour du rendez-vous avec la directrice. Si toutefois l'un des parents ne peut pas être présent (éloignement géographique ou contraintes professionnelles...), il doit transmettre un document signé de sa main autorisant l'inscription de son enfant à l'école maternelle de Bousens.